

# L'Anarcho-syndicaliste

## DOCUMENT:

Exposé présenté par Joachim SALAMERO,  
à une réunion publique organisée par la  
*Fédération de la Gironde de la Libre Pensée*, à Bordeaux le 18 juin 2016.

## LA «LOI TRAVAIL» OU LA LONGUE MARCHE DES ENVAHISSEURS

«*Les envahisseurs*»: c'est ainsi qu'un camarade et ami très cher, aujourd'hui disparu, Marc Prévôtel, avait intitulé une série d'articles publiés dans quelques revues militantes (\*).

Nous lui avons proposé de les rassembler dans un ouvrage qui deviendra «*Cléricalisme moderne et mouvement ouvrier*», coédité par la *Fédération Nationale de la Libre Pensée* et les *Éditions libertaires*, et pour lequel il avait reçu le grand prix «*Ni Dieu ni maître*» au Congrès national de la *Libre Pensée* en 2008. Nous allons donc revisiter quelques événements de ces dernières décennies tous inspirés par la doctrine sociale de l'Église catholique, en passant par le *Club Jean Moulin*, les *Assises du socialisme* en 1971, le *Club Témoins* des années 1990, les lois Auroux de 1983, pour en arriver à la loi Travail de 2016.

Nous chercherons à démontrer que la loi El Khomri n'est pas née il y a quelques mois, dans les cerveaux de quelques dirigeants politiques, voire de quelques sociologues, mais qu'elle a une longue histoire derrière elle, dont l'objectif est de démolir deux conquêtes sociales fondamentales pour les salariés, le droit de s'organiser en toute indépendance par rapport à l'État, aux partis, au capital, au patronat... et le droit de négocier des conventions collectives de branches, nationales, voire départementales. Je le ferai en tant que libre penseur, pas seulement en tant que militant ouvrier engagé, en essayant d'utiliser le mieux possible, ou le moins mal possible, notre méthode de travail, c'est-à-dire le libre examen. La *Libre Pensée*, c'est aussi les questions sociales.

C'est ainsi qu'en 2004, en prévision du centenaire de la loi de séparation de 1905, la *Commission Administrative Nationale* de notre Fédération adopte un *Manifeste*, afin de préparer ce centenaire, mais dans lequel nous disions également: «*le communautarisme, de quelque nature qu'il soit, religieux, ethnique, linguistique, sexiste, etc... est par nature contraire à la démocratie, à la laïcité, à la République. Il enferme les individus au lieu de les libérer, mais la notion de communauté est également contradictoire avec l'existence des classes sociales dont les intérêts s'opposent. Cet affrontement, inhérent à tout système d'exploitation d'une classe par une autre, explique la nécessité, pour la classe ouvrière et pour l'ensemble des salariés de s'associer dans des organisations indépendantes du patronat, de l'État et des Églises. Ces dernières opposent à cela la conception de l'entreprise, considérée comme une communauté de personnes, conception qui est à la base des chartes du travail, de sinistre mémoire, de Salazar à Pétain, en passant par Mussolini*».

Nous déclarions cela en 2004. Mais revenons quelques années en arrière, en 1964. La *Confédération française des travailleurs chrétiens*, à son Congrès national, devient majoritairement la CFDT. Je dis majoritairement, parce qu'il existe encore une CFTC maintenue. N'oublions pas que cela entraînera d'importants débats dans ce que j'appellerai la gauche démocratique, socialiste ou socialisante, laïque, etc..., y compris dans des mouvements d'extrême gauche, révolutionnaires, y compris dans le mouvement libertaire où cela a posé quelques problèmes, mais également à la *Libre Pensée*. Nous avons eu à discuter de ce que signifiait ce que certains ont appelé un peu

(\*) Voir «*L'Anarcho-syndicaliste*» - éditions n°9 à 15 (3<sup>ème</sup> série) d'octobre 1976 à avril 1977.

rapidement la dé-confessionnalisation de la CFTC qui devient donc CFDT. La question essentielle qui se posait: ont-ils vraiment rompu avec la doctrine sociale de l'Église? Beaucoup de textes pourraient être cités. Deux courts rapidement, la déclaration faite à ce Congrès de 1964, par M. Robert Duvivier, qui était membre du bureau confédéral de la CFTC:

*«Accoler ce qualificatif de chrétien à des organisations visant des objectifs temporels, État, partis, syndicats, est l'objet d'une confusion que les chrétiens ont tout intérêt à faire disparaître pour la liberté de leur Église. Toutes les garanties sont donc données à ceux qui pourraient avoir des doutes pour l'avenir. Notre syndicalisme n'ira pas à la dérive, il restera fidèle aux principes sur lesquels s'est toujours fondée son action».*

Et un autre membre du bureau confédéral sortant de la CFTC expliquait: *«le socialisme démocratique plonge ses racines dans l'éthique chrétienne».*

Deux ans après, en 1966, les *«Assises nationales du Patronat chrétien»* ont eu lieu pendant trois jours à Bordeaux. Ils avaient préparé cela les années précédentes, avec un rapport de plus de 60 pages, duquel j'extrais les lignes suivantes:

*«Politique contractuelle dans l'entreprise. L'aboutissement des recherches précitées est d'obtenir que les syndicats n'aient pas que des droits dans l'entreprise, mais aussi des engagements. Et ceci ne peut être réalisé que dans des accords discutés sur un pied d'égalité entre le chef d'entreprise et les organisations syndicales représentatives au sein de l'entreprise. La voie de ces accords est féconde. L'expérience des années 1950-1960 l'a montré, et elle est considérée favorablement par certains tenants du syndicalisme ouvrier, qui la considèrent comme la seule compatible avec la dignité de la personne du travailleur. Elle permet d'adapter des solutions à chaque entreprise, ce que ne peut faire la convention collective de branche. Et si elle soulève des craintes du côté patronal en raison du risque que les syndicats ouvriers fassent l'enveloppe, en vue de la discussion d'un nouvel accord, de tous les avantages déjà obtenus dans d'autres accords d'entreprises, il appartient aux chefs d'entreprises d'y parer, par un effort de solidarité au sein de leurs propres organisations».* C'est déjà la perspective de l'article 2 de la loi El Khomri.

Faisons un saut de quelques années, en 1970, année où se constitue en France un club, le *Club Jean Moulin*. Précisons que ces années 60-70 ont été prolifiques en matière de constitution de clubs de toutes sortes, dont la marque de fabrique commune était de *«repenser, refondre, moderniser le socialisme»*... dans toutes ses tendances et composantes, des origines de la 1<sup>ère</sup> Internationale, marxiste, libertaire... Ils disaient pour la plupart que pour accomplir cette tâche de rénovation, qualifiée d'historique, il fallait *«commencer par raser les barbes de Marx et de Bakounine»*. Donc, le *Club Jean Moulin* se constitue, et se déclare *«porteur d'une utopie démocratique»*, qu'il appelle *«le civisme républicain»*. *«L'idéal d'une démocratie pacifiée fonde son style mesuré»*,

*«transcendant les clivages partisans, il veut constituer le parti du mouvement, en rapprochant les socialistes et les démocrates-chrétiens».*

Ils ont publié, en 1962, un ouvrage intitulé *«12 régions et 2.000 communes»*, ce qui rappelle la loi NOTRe, pour liquider *«les structures qui datent de l'époque des chars à bœufs»*... en gros, de l'époque de la Révolution. Un peu plus tard, M. Jean Louis Guigou, qui était haut-fonctionnaire à la DATAR (*Direction de l'Aménagement du Territoire et de la République*), en 1993, publie un ouvrage intitulé *«France 2015»*. Dans le schéma publié, la France est divisée en trois grandes périodes, le Moyen Age, jusqu'en 1789, avec les villages, les provinces, l'empire ou le royaume, puis 1789-91, cela devient les communes, les départements, la Nation, ensuite de 1981 à 2015, vers 2050, les quartiers, les bassins d'emploi (espaces de développement) les espaces d'intervention, les macro-régions, ce que nous avons aujourd'hui, et l'espace d'intégration, l'Union européenne.

Il nous explique qu'il y a *«des difficultés à gérer simultanément deux systèmes de régulation, l'ancien, issu de la révolution, et le nouveau, issu de l'intégration européenne et de la décentralisation».*

Rappelons également que les années 1971-1974 sont marquées, entre autres, par deux événements politiques importants. En 1971, le Parti socialiste réunit son Congrès national à Épinay; jusque-là il s'appelait le Parti socialiste SFIO, *Section Française de l'Internationale Ouvrière* (je trouvais que cela sonnait mieux que *Parti socialiste européen*... mais c'est un autre débat...) et il devient tout simplement le nouveau Parti socialiste. En mars 1971, la revue jésuite *«Projets»* publie une étude intitulée *«L'autogestion, demain?»*. Intéressante à lire également: l'autogestion c'est une certaine participation des salariés de l'entreprise à sa gestion, sous le contrôle de l'État, la propriété privée des moyens de production n'ayant pas disparu, évidemment. Et en mai 1971, Paul VI adresse au cardinal Maurice Roy, primat des Gaules, chef de l'église catholique en France, une lettre sur *«la question sociale»* où il admet et recommande l'adhésion des militants catholiques au Parti socialiste. Eugène Descamps, secrétaire national de la CFDT, dans *La Croix* du 14 juin 1974, nous précisera *«c'est avec joie que cette lettre apostolique a été reçue par les militants chrétiens engagés dans la vie politique et syndicale»*. Le 25 mai 1974, 6 jours après le second tour des élections présidentielles, François Mitterrand lançait l'opération appelée *«Les assises du socialisme»*, et c'était, bien préparée à l'avance, l'entrée officielle, annoncée, de divers courants catholiques, l'*Action Catholique Ouvrière*, étudiante, etc... et de la direction de la CFDT, de beaucoup de ses responsables régionaux, départementaux, ainsi que du PSU, au Parti socialiste. Ces éléments mériteraient un plus long développement. De nombreux ouvrages existent avec citations et nous pouvons vous en donner les

références, que chacun puisse se faire une idée précise.

Pour nous, il s'agit de la démonstration de la stratégie permanente de l'Église catholique de reconquête de l'espace public et des institutions, sans rien changer bien entendu à leur programme, à leur doctrine sociale. Comme ils l'ont indiqué dans plusieurs encycliques, y compris les plus récentes, en se référant toujours à certaines d'entre elles, plus anciennes, telle «*Au milieu des sollicitudes*» de 1892, qui disait: en France la République a gagné, il n'y aura pas de retour de la monarchie de droit divin, donc il faut vous préparer, catholiques français, à pénétrer les institutions telles qu'elles sont, pour les transformer de l'intérieur, afin «*d'infuser dans la société les bienfaits de notre doctrine sociale*».

Venons-en maintenant au portrait rapide de quelques militants que nous avons cités. Bien sûr, Jacques Delors, militant catholique, qui ne s'en est jamais caché, qui a été ministre des finances et de l'économie de Mitterrand, puis président de la Commission européenne à Bruxelles. Je vous conseille la lecture de son ouvrage, publié en 1994, intitulé «*L'unité d'un homme*», qui témoigne de son engagement, depuis qu'il était adolescent, y compris de son engagement dans l'organisation des *Compagnons de France*, l'organisation de jeunesse pétainiste pendant l'Occupation. Ensuite, il a fait partie de la «*Jeunesse étudiante chrétienne...*». Soulignons cette déclaration de 1989: en parlant d'une publication de la *Conférence des évêques* de 1982, «*c'est une référence pour moi*» dit-il. Quelle est cette déclaration? Ce document de 1982 est intitulé «*Pour de nouveaux modes de vie*». Je résume ce qu'entend par là l'Église catholique, ce qui est détaillé dans les encycliques de 1981 et 1987: il y a la crise, il faut s'en sortir, mais comme les ressources naturelles sont limitées, que la production industrielle pollue, on ne peut produire davantage. Il nous faut donc nous contenter de partager ce qui existe sans chercher à faire plus. Ce qui déjà pose un problème dont nous pourrions passer l'après-midi à discuter. C'est à partir de cette analyse que les évêques lancent des pistes. Je cite leur texte: «*l'un des moteurs efficace de la consommation a été pour chacun le vif désir d'atteindre le niveau de vie de la catégorie sociale jugée immédiatement supérieure à la mienne. La croissance continue à entraîner des pratiques inégalitaires de groupes catégoriels qui ont su s'organiser pour obtenir des avantages conventionnels et légaux garantis indéfiniment...*». C'est ce qui s'appelle les conventions collectives: nous sommes donc responsables d'avoir cherché à obtenir des garanties collectives en faveur des salariés!

D'autres citations: «*Il semble que l'on n'ait pas encore suffisamment exploré la possibilité d'emplois à temps partiel, au moins à certaines époques de la vie d'une famille*» et, camarades chômeurs: «*Toutes les inscriptions au fonds de chômage sont-elles pleinement justifiées?*» - «*Dans la mesure où la sécurité des uns a pour contrepartie l'insécurité des autres, il serait anormal de lutter sans discernement pour le maintien des avantages acquis et des dispositions qui les consacrent*». Cela veut

dire camarades salariés serrez-vous la ceinture, ne cherchez pas plus... et partagez votre misère. C'était en 1982, et c'est devenu le programme de tous les gouvernements qui se sont succédés, et pas seulement en France. Jacques Delors, président de la *Commission européenne*, confirmera son adhésion à ce document en disant: «*C'est une référence pour moi*».

Nous pourrions parler de Jacques Delors beaucoup plus longtemps, et dans le débat citer en particulier quelques extraits de son livre «*L'unité d'un homme*».

François Ceyrac, président du *Conseil National du Patronat Français* (aujourd'hui MEDEF) écrit dans «*Le Monde*» le 26/02/1980: «*Je ferai un aveu: je suis d'accord avec cette analyse de la stratégie sociale du patronat faite par la CFDT*».

En effet, Edmond Maire (secrétaire général de la CFDT), avait écrit: «*L'entreprise doit avoir de la souplesse et développer l'individualisation de la situation des salariés*».

Le 9/04/1986, Jacques Chirac déclarait: «*Je pense également à la relance de la politique contractuelle et à la rénovation du dialogue social par une décentralisation plus poussée de la négociation collective*».

Et le 3/07/1986, Yvon Chotard, vice-président du CNPF, déclare dans un grand quotidien régional *Sud-Ouest*: «*Ma réponse découle d'un vieux principe de la doctrine sociale de l'Église: celui de la subsidiarité. Selon ce principe, les problèmes doivent être réglés à l'échelon le plus proche de la réalité et ne doivent faire l'objet de solutions à l'échelon national que lorsqu'ils ne peuvent pas être résolus au plan local. Mais il restera toujours des problèmes qui ne pourront être traités que nationalement. Souvenez-vous des accords de 1970 et 1983 sur la formation.*

*A l'opposé, il est évident que les salaires, les conditions de travail, les horaires doivent d'abord faire l'objet de décisions à l'échelon de l'entreprise. La convention collective qui a été depuis 1950 la règle principale de l'organisation du travail, si elle doit être maintenue, comportera beaucoup moins de contraintes et même de contenu*».

Au début des années 1990 se constitue le *Club Témoins*. Il est constitué par Jacques Delors, son président. Son premier secrétaire général s'appelle François Hollande. Et parmi ceux que *L'Express* appellera «*les douze apôtres de J. Delors*», il y a Ségolène Royal, Jean-Yves Le Drian, Louis Mermaz, Élisabeth Guigou, Helmut Kroll, Jean Pierre Jouyet, dont on a entendu parler il y a quelques mois dans les médias, c'est-à-dire une bonne partie du gouvernement actuel: c'est le *Club Témoins* qui gouverne la France!

Que nous dit le *Club Témoins*? On peut consulter une collection de brochures, de bulletins, publiés pendant

une dizaine d'années, jusqu'à la fin des années 1990. Notamment un dossier dont le titre a le mérite d'annoncer la couleur, publié en 1999: «*Liens communautaires et lien social*». Chapitre intitulé «*Religions et République*»: «*L'État ne doit pas faire comme si la religion n'existait pas, car elle est un des éléments fondamentaux de la personnalité de nos compatriotes, et comporte forcément une dimension collective. (...) La société nous permet d'exister à condition de ne pas donner notre avis sur ce qui est fondamental à nos yeux. (...) La République, une et indivisible implique trop souvent l'exaltation d'un universalisme abstrait, négateur des identités culturelles sociales et sexuelles qui sont parfois le support de discriminations. L'intégration signifie pour beaucoup la déculturation et l'acculturation de populations d'origine étrangère à un modèle français conçu comme plus universel que les leurs*».

Donc, il faut réformer la laïcité «*qui n'a pas su prendre en considération nos sentiments d'appartenance réelle, sincères et profonds, notamment par rapport à la foi religieuse et aux communautés qui les font vivre*». Et, ensuite «*parce que la raison est la première perdante de n'avoir pas su ni voulu s'ouvrir à la part transcendante de la personne*» et «*que les communautés religieuses contribuent au lien social à travers le soutien spirituel qu'elles procurent à leurs membres*». C'est déjà, parmi d'autres, une des attaques importantes contre la laïcité de l'État. Je voudrais aussi mentionner dans cette période, contre la laïcité, les fameux accords Lang-Cloupet, en 1992, Lang étant ministre et Cloupet étant le directeur général de l'enseignement catholique en France. Il y avait un problème financier entre les écoles catholiques et le service public... Ces accords ont soulevé des problèmes importants dans les associations laïques, ce qui entraînera plusieurs rencontres et initiatives de la *Libre Pensée*. Et ce qui avait amené le ministère à publier une «*note technique*» dans laquelle il est clairement expliqué que l'enseignement privé catholique fait désormais œuvre de service public et qu'à ce titre-là il faut avoir, je cite «*une lecture de gauche de la loi Debré*».

N'oublions pas également qu'il y a eu en 1982-83 un ministre du Travail qui s'appelait M. Jean Auroux qui a produit une série de lois concernant les rapports des salariés avec leur direction dans leur entreprise. On pourrait citer beaucoup de choses, mais seulement quelques lignes ici. Il s'agissait de multiplier des accords d'entreprise, et pas seulement avec les syndicats, mais directement avec les salariés dans leur entreprise, à travers des équipes de salariés, «*de faire en sorte d'agir sur leur vie quotidienne par la négociation des conditions de travail dans les entreprises, plutôt que de céder à la facilité de mécanismes qui favorisent des antagonismes, exacerbent des blocages*».

Les mécanismes en question, ce sont les *Conventions collectives*, issues de la grande loi de février 1950, conquise après une grève générale de 24 heures, déclenchée par la CGTFO, et suivie par la CGT, qui a permis des négociations, lesquelles ont abouti à cette loi.

Elle permet la négociation directe entre organisations de salariés et organisations patronales des conventions collectives. C'est ce qu'on appelait la loi sur la liberté de négociation. Voilà donc où sont «*les blocages*» et ce qu'ils veulent casser, en fonction du principe selon lequel selon Auroux, «*l'entreprise constitue une collectivité du travail où les hommes et les femmes se sont rassemblés autour d'un projet*» - «*La reconstitution de la communauté de travail est une condition nécessaire pour qu'aucun de ceux qui apportent à l'entreprise leur force de travail ne reste en marge du projet collectif...*». Et M. Auroux déclarera à France Inter: «*Effectivement, je me suis inspiré de l'encyclique «Le travail humain» (Laborem exercem) publiée par JP II en 1981*».

Il déclarera ensuite aux *Assises régionales du patronat chrétien* à Roanne, le 13 avril 1991: «*Oui, j'ai établi le parallèle entre l'encyclique de Jean Paul II de 1981 avec mon rapport préparatoire aux lois du travail de la même année*».

C'est donc bien la permanence d'une offensive généralisée, continue, depuis quelques dizaines d'années, au moins, contre le droit du travail, et le syndicalisme confédéré.

Rappelons que tous les ans, depuis 1904, l'Église catholique organise, en général en novembre, ce qu'elle appelle les *Semaines sociales*, auxquelles participent pendant une semaine, des experts, des intellectuels, des techniciens, des syndicalistes, des patrons. En 2001, le thème était «*Le travail*». Citation: «*La pensée sociale chrétienne ne se contente pas de voir dans l'entreprise un organisme dédié à la satisfaction d'un besoin, mais elle met l'accent sur sa nature profonde de communauté de personnes. De ce fait, le contrat de travail, qui lie l'entreprise au salarié, ne saurait voir sa portée limitée à l'établissement des conditions dans lesquelles l'apport de compétences ou de forces peut être considéré comme équitable. Auquel cas il y aurait instrumentalisation, pour ne pas dire asservissement, au sens physique de ce mot, du travailleur. Au contraire, la tradition chrétienne invite à envisager le contrat de travail comme le fondement juridique d'une authentique communauté de travail dans laquelle chaque salarié est engagé au service d'un dessein qui le dépasse*».

Quand vous êtes responsable syndical, et il y en a dans cette salle, et que vous négociez les horaires de travail, les conditions de travail, les salaires, les jours de congé, les primes d'ancienneté, etc..., vous travaillez «*au service d'un dessein qui vous dépasse*»! Et si vous lisez en entier les textes issus de cette semaine sociale, «*ce dessein qui vous dépasse*», c'est l'amour de Jésus-Christ...

Aujourd'hui la loi «*travail*», sur le *Code du travail*, tente d'achever, d'arriver au bout du processus, de ce long processus, initié par ceux que Marc Prévô-

tel, les libres-penseurs et quelques autres, nous appelons «*les envahisseurs*». Principe de faveur, inversion de la hiérarchie des normes, priorité à l'entreprise pour le dialogue social, vous êtes informés là-dessus. Un projet pour lequel le gouvernement, le MEDEF, disent qu'ils ne veulent pas transiger. L'article 2 (mais il y a aussi les Prud'hommes, la médecine du travail...) c'est la suppression de la hiérarchie des normes. Rappelons qu'il y a la loi, le Code du travail, puis les conventions collectives de branches, qui peuvent être départementales. Par exemple il existe une convention départementale de la métallurgie, signé par des syndicats, qui couvre la Gironde et les Landes, mais qui en aucun cas ne doit être inférieure à ce qui est prévu dans le Code du travail. Ensuite, dans chaque entreprise de la métallurgie, il peut y avoir des accords, signés parfois après des grèves, des négociations, entre employeurs et salariés, à travers leurs organisations respectives, mais en aucun cas ces accords ne peuvent être en-dessous ni du Code du travail, ni de la convention collective. C'est ce qu'on appelle la hiérarchie des normes, ou le principe de faveur. Et c'est cela qu'ils veulent mettre à bas, en disant «*seul sera désormais prioritaire l'accord d'entreprise*». Et c'est la position notamment de la direction actuelle de la CFDT et de son secrétaire général Laurent Berger.

Berger lui n'est pas un banquier, comme Macron, c'est un fils d'ouvrier des Chantiers de St Nazaire, sa mère était puéricultrice, il a été étudiant, il a eu une maîtrise d'histoire, (vous trouverez des détails dans le livre «*Les hommes du Vatican*» édité par la *Libre Pensée* et les *Éditions Libertaires*) et il a rédigé un mémoire intitulé «*L'épiscopat nantais de Monseigneur Villepelé*». Je rappelle aussi que M. Berger a été secrétaire général, de 1992 à 1994, de la *Jeunesse Ouvrière Chrétienne*, la JOC. Dans son mémoire, et il en reparle d'ailleurs dans une interview à *Paris-Match* en janvier 2013, Mgr Villepelé était «*très à l'écoute*». Sauf qu'il oublie de mentionner qu'en 1941 (ce n'est pas rien 1941), leur seigneur Villepelé publiait «*Pourquoi l'Église*», dans lequel il cite l'encyclique «*Divini redemptoris*» de Pie XII contre le communisme athée, et dans le même texte, M. Villepelé appelle «*à profiter des événements actuels pour ressaisir nos âmes. L'ordre social nouveau sera chrétien ou ne sera pas*». L'ordre social nouveau, c'est le corporatisme, la *Charte du travail* de Pétain... Ces tâches ont été précisées dans les trois termes de ce programme constructeur «*Travail, Famille, Patrie*»... Dans une brochure publiée en mai 1942 par le *Bureau de documentation* de Cholet, sont rassemblées 47 déclarations d'archevêques, parmi lesquelles celle de leur seigneur Villepelé: «*Le chef respecté, qui en ces temps difficiles, avec autant de courage que de sagesse, préside aux destinées de la patrie, a indiqué en trois mots le programme du relèvement national qui s'impose à tout français: «Travail, Famille, Patrie»... Nous aurions mauvaise grâce à proposer d'autres consignes que celles qui composent une telle trilogie. Le vrai patriotisme exige l'union des citoyens entre eux et l'obéissance au pouvoir légitimement établi*». Et c'est cet évêque qui reçoit, dans le *Mémoire* de M. Laurent Berger, les félicitations de l'auteur pour avoir été un homme extraordinaire.

Nous pourrions faire ainsi longtemps les citations des uns ou des autres.

Voici donc quelques repères qui nous indiquent comment, que ce soit brutalement, comme dans la France de 1940-41, ou l'Espagne de 1936, soit insidieusement depuis quelques décennies, la doctrine sociale de l'Église catholique s'installe. Une doctrine sociale basée sur deux principes essentiels que nous n'avons pas cessé d'expliquer, à la *Libre Pensée*, le principe de subsidiarité, et le personnalisme, la philosophie personnaliste. Principe de subsidiarité que l'on peut résumer ainsi: «*Je suis l'autorité, Dieu, l'État, la Commission de Bruxelles... je décide de ce qu'il faut faire, je vous laisse quelques libertés de gestion pour appliquer ce que j'ai décidé*». Mais vous n'avez jamais été consulté avant décision. Et cela s'applique concrètement... Nous pourrions citer de nombreux exemples. Ainsi en 1995-96, avec la réforme de la Sécurité Sociale...

C'est pourquoi la *Fédération Nationale de la Libre Pensée* déclare qu'elle est solidaire des salariés et des organisations qui agissent avec leurs moyens et leurs méthodes contre le projet de loi El Khomri, totalement liberticide.

Dénonçons aussi, avec le plus de force et de vigueur, cette immense escroquerie médiatique consistant à présenter, aujourd'hui, la CFDT comme une organisation réformiste. La CFDT n'est pas un syndicat réformiste, c'est une organisation corporatiste, qui véhicule la doctrine sociale de l'Église, pour établir une société corporatiste, avec tout ce que cela comporte.

Exemple d'un ouvrage de faussaires, celui publié en 1991, «*Cent ans de pensée sociale*», «*Les Églises face à l'entreprise*», à partir de l'encyclique *Rerum Novarum*, préfacé par Michel Albert, Président de l'*Association des AGF (Assurances Générales de France)*, Secrétaire perpétuel de l'*Académie des Sciences morales et politiques*. Sauf qu'il s'arrête à 1931, à l'encyclique *Quadragesimo Anno*, qui décrit le principe de subsidiarité qu'il cite, mais il oublie de citer l'un des passages importants de cet encyclique de 1931, qui félicite Mussolini pour avoir installé les syndicats fascistes en Italie. Et il s'arrête en 1931 et ne reprend... qu'en 1946. Il manque donc quelques années, et pas n'importe lesquelles. Ce sont ces individus qui falsifient l'Histoire, et ce n'est pas «*par omission*».

En 2000, jubilé de l'Église catholique. C'est aussi l'année où la *Fédération nationale de la Libre Pensée* a organisé, à Avignon, un *Colloque* qui a eu un grand succès: «*Deux mille ans d'obscurantisme, ça suffit!*». Le 1<sup>er</sup> mai 2000, à Rome, le pape avait organisé: «*le jubilé des travailleurs*», et toutes les confédérations syndicales en Italie ont annulé leurs manifestations syndicales ce jour-là, je dis bien toutes et toute honte bue! Quelques syndicats sont quand même sortis dans la rue avec leurs drapeaux... Et M. Juan So-

ma via, directeur du *Bureau International de Travail* à ce moment-là, explique en s'adressant au pape: «*Très saint Père, comme vous l'avez dit très clairement, le temps est peut-être venu de penser à la nature de l'économie et à sa finalité. À mon sens, nous devrions suivre vos conseils éclairés en revoyant les règles et principes qui régissent l'économie mondiale. Pour ce faire les ressources et les connaissances existent, et nous savons qu'à maintes reprises la force de l'esprit, a permis de changer des situations qui semblaient immuables, que ce soit l'esclavage, le colonialisme, le mur de Berlin, l'apartheid... Et très saint père, nous qui sommes ici réunis en ce 1<sup>er</sup> mai 2000, nous représentons ce que, dans le message que vous avez adressé lors de la Journée mondiale de la paix, vous avez appelé la famille mondiale. Nous sommes ici (n'oublions pas que c'est le Directeur du B.I.T. qui parle !) pour bénéficier de vos précieux conseils, de votre travail et de votre énergie infatigable*».

Pour conclure, je ne peux résister au plaisir de lire la déclaration d'un syndicaliste, un vrai réformiste, dont on peut discuter de bien d'autres positions, mais qui sur ces questions de la place du syndicat dans l'entreprise, des conventions collectives, etc..., répond aux propositions de M. Pierre Mauroy, Premier Ministre sous Mitterrand: «*Lors de nos récents entretiens, nous lui avons rappelé qu'il n'est pas dans la vocation du mouvement syndical de participer à l'élaboration de la politique économique d'un pays. Les pouvoirs publics doivent certes consulter les confédérations, leur permettre d'exprimer un avis*

*sur les problèmes qui concernent les salariés, mais la responsabilité de préparation proprement dite de la politique économique de l'État, puis de son application, ne peut selon nous ne relever que de l'autorité du Parlement et du Gouvernement, c'est-à-dire de ceux qui ont été portés à la direction de la Nation par le suffrage des citoyennes et des citoyens. Et qu'on ne s'y trompe pas: il s'agit donc bien du fonctionnement même de la société républicaine. Sans comparer ce qui ne peut l'être, il n'est pas inutile de rappeler que d'autres, autrefois, avaient imaginé non seulement d'associer le mouvement syndical à l'élaboration de la politique générale, mais l'avaient finalement totalement intégré dans l'État*». «*Et c'est ainsi par exemple qu'est né le corporatisme dans l'Italie de Mussolini et l'Espagne de Franco*».

C'est un responsable syndical qui a écrit cela, il s'appelait André Bergeron. Cela, c'est du réformisme syndical. On peut être d'accord ou non avec l'orientation générale d'une confédération, mais je considère que cette déclaration est plus conforme à l'esprit d'indépendance qui doit se manifester dans les organisations syndicales, plutôt que l'esprit de soumission et d'approbation d'une loi aussi liberticide que l'est la loi El Khomri.

Je vous remercie de votre attention.

**Joachim SALAMERO.**

## **LES ENVAHISSEURS. COMPLÉMENT D'ACTUALITÉ:**

Le 19 juillet, L'*Observatoire de la laïcité* et la *Commission nationale consultative des Droits de l'Homme* publient un communiqué commun à propos de la «*Loi travail*». Extraits:

«*Une disposition remet en cause le principe de laïcité:*

*(...) L'article 1 bis crée une insécurité juridique tant pour les employeurs que pour les salariés (...) Il introduit également la possibilité d'une restriction de portée générale et comporte le risque d'interdits absolus et sans justification objective à l'encontre des salariés, en visant par ailleurs toutes leurs convictions, qu'elles soient syndicales, politiques ou religieuses. En ce sens, cet article s'oppose au principe de laïcité, ouvre le voie à d'éventuelles discriminations et, en retour, au développement d'entreprises communautaires*».

Le lendemain 20 juillet, Jean GLAVANY, Patrick KESSEL et Françoise LABORDE publient un communiqué en réplique:

«*En demandant le retrait de l'article 1 bis du projet de loi «travail» (...) l'Observatoire de la laïcité se trompe gravement*».

Prenant la défense de l'entreprise Paprec, ils écrivent: «*Les responsables de l'Observatoire en sont-ils restés à une conception archaïque de l'entreprise qui ne serait qu'une juxtaposition d'individus dont il faudrait protéger les libertés individuelles sans voir qu'elle est souvent devenue une communauté de destin où l'on peut élaborer des projets communs, construire du «commun*».

L'entreprise «*communauté de destin*» contre les libertés individuelles! La messe est dite! Les néo-communautaristes (modernes!) mettent le nez à la fenêtre de la sacristie...

**FIN**